



MAIRIE DE NOISY SUR ECOLE

SPECIAL ENVIRONNEMENT HIVER 2025

Madame, Monsieur,
Cher(e) Concitoyen(ne),

J'ai le plaisir de vous adresser le calendrier de ramassage des ordures ménagères et des végétaux mais aussi de vous informer que la réouverture de la déchetterie verte implantée à l'entrée du bourg, Rue du Pont de l'Arcade est envisagée pour fin avril 2025. Je profite également de ce « spécial environnement » pour vous alerter sur les prochains changements qui concernent aussi bien le ramassage des bacs jaunes que les encombrants qui font l'objet d'un nouveau service.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Concitoyen(ne), en l'assurance de mon plus profond dévouement.

Christian Bournery
Le Maire



Christian BOURNERY

ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères se fait pour les bacs marrons tous les lundis et pour les bacs jaunes le vendredi (semaine impaire) jusqu'à la fin février. **A compter du 1^{er} mars 2025** les bacs jaunes seront ramassés tous les mardis (semaine impaire)

ENCOMBRANTS



Le dernier ramassage traditionnel des encombrants aura lieu le 12 février 2025.

En effet le Syndicat Mixte Intercommunal de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères de Fontainebleau (SMICTOM) vient de décider de ne plus reconduire le traditionnel ramassage des encombrants organisé trois fois par an. **A compter du 1^{er} mars**, pour bénéficier de l'enlèvement d'encombrants à domicile et du dépôt en déchetterie, il suffira de contacter sur simple appel téléphonique (01 64 23 35 54) le service **Allô déchets**, qui interviendra moyennant un coût de 10 euros pour 1 m³ (dans la limite de 3 m³ pour un déplacement) pour les déchets et de 20 € pour les gravats (dans la limite de 1 m³ pour un déplacement).

RAMASSAGE DES BRANCHAGES (*)

Afin de compléter le service de la déchetterie verte, la commune maintient, pour pallier aux difficultés d'apports et de transports de branchages ainsi que l'interdiction de brûlage à l'extérieur, le ramassage gratuit à domicile.

Son organisation est fixée comme suit :

- Le ramassage est effectué **par secteur le lundi** conformément au calendrier ci-dessous et au **plan au verso**.

- (*) Le dépôt de branchages et branches d'un diamètre maximum de 10 cm, devra être réalisé sous forme de **fagots non attachés, d'une longueur maximum de 1,5 m ne dépassant pas un volume de 2 m³**.

- Le dépôt devra être effectué **la veille du ramassage qui sera réalisé le lundi à partir de 8 heures**.

Veuillez faire attention à ne pas encombrer le domaine public par vos dépôts en dehors de ces dates.

Calendrier de ramassage

Secteur 1 Secteur boisé	Secteur 2 Bourg	Secteur 3 Auvers Bois Dormant	Secteur 4 Chambergeot Chesnaye
03 mars 2025	10 mars 2025	17 mars 2025	24 mars 2025
07 avril 2025	14 avril 2025	Mardi 22 avril 2025	28 avril 2025



